
COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL
Séance de l'Organe délibérant du 4 octobre 2007

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons l'avantage de vous faire part des communications municipales suivantes :

1. Urbanisme (Raymond Bron)

Schéma directeur du Nord lausannois (SDNL)

Depuis novembre 2004 et plus particulièrement depuis l'adhésion formelle de Cugy au projet lors de l'acceptation du préavis no 60/05 par le Conseil communal, l'organe délibérant a été tenu au courant de l'évolution du projet, au moyen des rapports de gestion, des communications municipales et d'une séance d'information publique.

Le SDNL a été signé par les 12 communes partenaires et le Canton le 5 septembre dernier.

Rappelons que ce document est l'aboutissement de deux ans de réflexion et d'études techniques sur la situation actuelle du Nord lausannois et ses perspectives d'évolution. Il est le document de référence et de coordination que les partenaires signataires se sont engagés à respecter.

Il pose les bases pour un développement socio-économique harmonieux de la région et s'enrichira progressivement d'études complémentaires portant sur ses « chantiers » et en précisant les lignes générales du document de base.

Les propositions formulées par le SDNL sont en adéquation avec les principes du plan directeur cantonal (PDCn) récemment adopté par le Grand Conseil et qui devrait obtenir l'aval du Conseil fédéral l'an prochain.

Le SDNL est également coordonné avec le Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM) susceptible d'obtenir une aide financière fédérale.

Le document présente une vision à long terme (2020 / 2040) qui promeut le maintien d'une bonne qualité de vie, le respect des normes environnementales, la maîtrise du trafic routier et la mise en place d'un système de transports publics efficace. Ses principes de mise en œuvre sont :

- la coordination des actions portant sur le territoire, notamment entre urbanisation et transports,
- la concertation entre acteurs publics et privés (entre communes entre-elles, entre communes et Etat, entre communes et représentants de la société civile).

Le SDNL possède une valeur de contrat. En y apposant leur signature, les communes et l'Etat se sont déclarés favorables à poursuivre les démarches destinées à atteindre les objectifs formulés dans le SDNL.

Rappelons aussi que Cugy, par sa taille, sa situation le long de la ligne tl 60 et les prestations collectives qu'elle offre, a été reconnue « centre local », selon la fiche B12 du PDCn.

Cette reconnaissance permet à notre commune d'aller au-delà de la limite fixée pour le développement des communes de la 2^{ème}. couronne dont nous faisons partie.

Pour le suivi et la mise en œuvre des actions, le SDNL s'est doté d'une structure simple comprenant

- un groupe de pilotage (GROPIL), et son bureau,
- un(e) chef(fe) de projet,
- 5 cellules de pilotage technique (CPT), coordonnées entre elles, chargées de suivre les chantiers territoriaux et thématiques liés au SDNL,
- un observatoire chargé s'assurer que l'évolution des conditions cadres ne diverge pas trop des hypothèses adoptées par le SDNL.

Le budget annuel prévoit un montant de fr. 200'000.-, dont 10'000.- à la charge de notre Commune.

Cugy fera partie comme les autres communes du GROPIL et de la (des) CPT qui concerneront directement notre commune, en particulier l'amélioration de la desserte des transports en commun au-delà du Mont et les infrastructures des transports individuels de la 2^{ème} couronne.

2. ROUTES (Olivier Pétremand)

Préavis 22/07 affaissement du « S du Budron »

Suite à l'acceptation par le Conseil communal du préavis 22/07, la Municipalité a le plaisir de vous informer que le service cantonal des routes nous a communiqué par lettre du 27 septembre 2007 que le Canton participera aux frais de réfection de la route pour un montant de Fr. 70'000.—.

Cette somme, ajoutée aux mesures et études préparatoires, d'ores et déjà prises en charge par le service, porte ainsi la participation cantonale à Fr. 110'000.—.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Le secrétaire:

R. Bron

Y. Martin